

BANK OF AFRICA NIGER

CIB N° H0038
B.P. 10 973 - NIAMEY
REPUBLIQUE DU NIGER

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE
L'ACTE DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES
ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE AU 30 JUIN 2026**

Forvis Mazars Niger
Immeuble Biba
Terminus, Niamey
Tel : +227 20 72 37 20

ACSA
235, Rue du Terminus
BP 12 904 – Niamey
Tel : +227 20 73 75 75

SOMMAIRE

	PAGES
1. INTRODUCTION	4
2. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION	4
3. RESPONSABILITE DES AUDITEURS	4
4. CONCLUSION DE NOS TRAVAUX	5

TABLEAU SEMESTRIEL D'ACTIVITES AU 30 JUIN 2026

**BANK OF AFRICA
NIGER**Attestation des
Commissaires aux
Comptes sur le rapport
semestriel d'activité

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849
DE L'ACTE UNIFORME OHADA
RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET
ECONOMIQUE
DE FIN DU PREMIER SEMESTRE 2026**

BANK OF AFRICA NIGERRue du Gawèye
BP : 10 973
Niamey - Niger*Date : 14 septembre 2026*

Aux Administrateurs,

1. INTRODUCTION

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Bank Of Africa Niger et en application des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre attestation relative au tableau d'activités et de résultat, et au rapport d'activités de Bank Of Africa Niger, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

2. RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Bank Of Africa Niger est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UMOA). Les informations comptables publiées sont issues des comptes établis conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA et aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

3. RESPONSABILITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et ce rapport semestriel. Nous avons effectué notre examen conformément à la norme d'examen limité ISRE 2410 révisé.

Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel est une mission d'assurance modérée. Il consiste principalement à s'entretenir et à demander des informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à évaluer les éléments probants obtenus. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit.

**BANK OF AFRICA
NIGER**

Attestation des
Commissaires aux
Comptes sur le rapport
semestriel d'activité

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

4. CONCLUSION DE NOS TRAVAUX

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel de fin de premier semestre 2026 de la Bank Of Africa Niger ci-joints, présentant un résultat net bénéficiaire de 3 413 millions FCFA ne sont pas établis dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars Niger



Abdoukader MAHAMAN LAMINOU ATTAOU
Associé

ACSA



Ousmane A. SIDIBE
Associé

**BANK OF AFRICA
NIGER**

Attestation des
Commissaires aux
Comptes sur le rapport
semestriel d'activité

TABLEAU SEMESTRIEL D'ACTIVITES AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

(BANK OF AFRICA-NIGER)

I- Tableau d'activité et de résultats (Millions FCFA)

Indicateurs en F CFA	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	Variation	
				En valeur	(%)
Produit Net bancaire	10 772,6	10 475,2	21 125,2	297,4	2,8%
Frais généraux	-5 721,3	-6 141,4	-15 710,8	420,1	-6,8%
Résultat brut d'exploitation	5 051,3	4 333,8	5 414,4	717,5	16,6%
Coût du risque	-1 522,9	-1 602,9	-4 292,9	80,0	-5,0%
Résultat avant impôts	3 523,8	2 740,5	1 183,2	783,3	28,6%
Résultat net	3 412,6	2 386,4	409,3	1 026,2	43,0%

II- Commentaire

Au 30 juin 2026, l'évolution des principaux indicateurs de l'activité de la BOA NIGER confirme le redressement amorcé au premier trimestre 2026 après une année 2025 difficile. Cette orientation favorable s'est traduite par un(e) :

- amélioration des performances commerciales et financières de la banque à travers la hausse de **2,8%** du PNB, portée par l'orientation favorable de sa marge bancaire adossée à une baisse du coût des ressources ;
- meilleure maîtrise des coûts et une amélioration de l'efficacité opérationnelle de la banque, avec une baisse de **6,8%** des frais généraux se traduisant par une amélioration du coefficient d'exploitation qui passe de **58,6%** à fin juin 2025 à **53,1%** au 30 juin 2026 ;
- amélioration de l'efficacité opérationnelle de la banque avec un Résultat Brut d'Exploitation en progression de **16,6%** ;
- meilleur recouvrement des impayés et une politique de gestion des risques plus prudente qui ont contribué à une baisse de **5%** du coût du risque global et à une amélioration du taux de couverture des créances en souffrance;
- Résultat Net qui progresse de **43%** pour atteindre **3 413 millions de FCFA** contre **2 386 millions de FCFA** un an auparavant.

Fait à Niamey le 05/08/2026

11 BOA - Niger
Immeuble BOA
Rue du Gawaye
BP:10973 Niamey

Siège Social BANK OF AFRICA - NIGER - Rue du Gawaye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10973 - Niamey - Niger

Tel.: (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax: (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINENIXXX - Code Banque : Ne038

Société anonyme au capital de 20 800 000 000 F CFA - RCCM-NI-NIM-2003-B 639 - N.I.F: 1185 - TAFI 18% VA 135414